

## OSEZ L'APPRENTISSAGE DANS LE SPORT ET L'ANIMATION

OSEZ L'APPRENTISSAGE  
DANS LE SPORT  
ET LES LOISIRS



**Recrutez un-e apprenti-e avec Profession Sport & Loisirs et bénéficiez des aides de l'Etat jusqu'à 8 000 €.**

L'apprentissage dans les secteurs du sport et de l'animation reste bien souvent méconnu. Pourtant, l'apprentissage est une formation en alternance pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui permet d'allier les enseignements théoriques et l'exercice pratique d'un métier, l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle et une rémunération.

Le sport et les loisirs représentent **un secteur en croissance avec des opportunités d'insertion professionnelle** à saisir. PSL s'engage auprès des jeunes qui veulent transformer leur passion en profession, en les accompagnant pour une insertion professionnelle réussie.

**Permettre aux clubs et associations de développer leur activité en recrutant et formant leurs futurs encadrants.**

Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés en contrat d'apprentissage malgré le contexte économique difficile, le gouvernement a pris des mesures de relance de l'apprentissage pour les embauches entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021. Avec ce plan de relance pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge – voire quasi-nul – pour la 1<sup>ère</sup> année de contrat.

Pour vous permettre de vous concentrer sur le développement de votre structure et vous lancer dans l'accueil d'un alternant, les associations Profession Sport & Loisirs :

- Gèrent l'emploi de l'apprenti
- Accompagnent l'alternant dans sa formation et son projet professionnel
- Prennent en charge toute la partie administrative liée au contrat

*Trouvez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous :*

<https://www.profession-sport-loisirs.fr/associations>